



**PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE LUNDI LE 9 JANVIER 2023 À 18H30,
À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN**

La présente **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal est ouverte au public **ce lundi 9 janvier 2023 dès 18h30**, et exceptionnellement par souci d'économie, elle n'est pas diffusée en direct sur YouTube à partir de la plateforme ZOOM.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS;

Présences:

Conseiller 1 : Thomas Vandor
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseiller 3 : Stephen Ovans
Conseiller 4 : Éric Bourdeau
Conseillère 5 : Kimberley Barrington
Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Absence:

Mairesse : Christine McAleer

Formant quorum avec le pro-maire, Monsieur Éric Bourdeau, ce dernier étant présent, le trésorier, Monsieur Georges Lazurka et, en l'absence du greffier, la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Jocelyne Madore, sont également présents, cette dernière agissant à titre de secrétaire de l'assemblée, chacun des membres du conseil attestant avoir reçu l'avis de convocation avec l'ordre du jour y inclus, le tout dans le délai prescrit par le Code municipal du Québec

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 18h30 par le pro-maire, Éric Bourdeau.

23-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'ADOPTER l'ordre du jour en retirant les points 2 et 3 ;

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Révision du contrat de travail du directeur général (REPORTÉ)
3. Nomination pour poste (s) intérimaire (s) (REPORTÉ)
4. Nomination du pro-maire à la MRC
5. Dépôt d'une Demande introductive d'instance d'Ali Excavation Inc.
6. Période de question ouverte au public.
7. Levée de la séance.

ADOPTÉE

23-01-002

Nomination du pro-maire à la MRC du Haut-Saint-Laurent

ATTENDU la résolution no. 22-11-372 nommant le conseiller Éric Bourdeau, pro-maire durant la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023;

ATTENDU l'absence temporaire de la mairesse, le pro-maire doit être mandaté pour la remplacer lors des rencontres à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Thomas Vandor, APPUYÉ par le conseiller Shane Beauchamp, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE MANDATER le pro-maire, Monsieur Éric Bourdeau, pour remplacer la mairesse lors des réunions de travail à la MRC du Haut-Saint-Laurent et de lui conférer les mêmes pouvoirs quant aux décisions qui doivent être prises au nom de la municipalité durant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

ADOPTÉE

23-01-003 **Dépôt d'une Demande introductive d'instance d'Ali Excavation Inc. dans le dossier du Prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la Rte 201 Sud**

ATTENDU la demande introductive déposée à la Cour Supérieure du Québec par l'entreprise Ali Excavation Inc., réclamant le paiement d'une somme de 1 111 641,57 \$ (taxes incluses) pour des travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la route 201 Sud effectués en 2019 et 2020 ;

ATTENDU QU'une réponse par écrit à cette demande, doit être déposée au palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield dans les 15 jours de la signification de la demande actuelle, datée du 4 janvier 2023;

ATTENDU QUE le 21 juin 2021, la municipalité a émis un chèque au montant de **304 598,58 \$ en Fidéicomis**, à la firme Dunton Rainville, en paiement du décompte no.7, selon le montant autorisé par notre firme d'ingénieur Shellex ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Stephen Ovans, APPUYÉ par le conseiller Shane Beauchamp, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE PRENDRE ACTE de la Demande introductive d'instance no. 760-17-006467-222 déposée à la cour Supérieure du Québec, par Ali Excavation Inc., contre la Municipalité,

ET DE MANDATER la firme d'avocats Dunton Rainville pour répondre et faire le suivi de ce dossier au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC (seulement sur les points de l'ordre du jour)

Environ 75 citoyens étaient présents. Quelques questions ont été posées concernant la suspension actuelle de la mairesse. Dans l'ensemble, les autres questions traitaient des points de l'ordre du jour qui ont été reportés. Le pro-maire a expliqué qu'il était dans l'attente d'un rapport de la firme Sismik, et n'ayant pas reçu le rapport à temps, qu'il avait dû reporter les deux premiers points.

23-01-004 **Levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Guilbault, APPUYÉ par le conseiller Shane Beauchamp, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE LEVER la séance. Il est 19h20.

ADOPTÉE

Éric Bourdeau
Pro-maire,

Jocelyne Madore
Secrétaire trésorière adjointe